

AVIS PUBLIC
AUX CITOYENS DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 02-2024

**« RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES
DU CONSEIL DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES ET DE SES REPRÉSENTANTS »**

AVIS EST DONNÉ QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières a donné un avis de motion, lors de la séance ordinaire du 19 mars 2024, et a déposé, lors de la séance ordinaire du 16 avril 2024, le projet de règlement n° 02-2024 « Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de Sept-Rivières et de ses représentants ».

Ce règlement concerne:

1. la rémunération proposée aux membres du conseil de la MRC de Sept-Rivières et à ses représentants;
2. le fait que la rémunération proposée sera indexée à chaque exercice financier;
3. le fait que le règlement aura un effet rétroactif au 1er janvier 2024;
4. les dispositions applicables à la rémunération additionnelle du préfet suppléant lors du remplacement du préfet;
5. les dispositions applicables à la rémunération du préfet, du préfet suppléant, des autres membres du conseil et des représentants.

L'adoption du règlement aura lieu le mardi 18 juin 2024 à 16 h 30 à la salle du conseil.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, situé au 1166, boulevard Laure à Sept-Îles, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, où copie de ce règlement peut être obtenue. Elles peuvent également le consulter sur le site Internet de la MRC de Sept-Rivières au www.septrivieres.qc.ca.

DONNÉ à Sept-Îles, ce 18^e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-quatre.

Élisabeth Chevalier
Directrice générale et greffière-trésorière

- CERTIFICAT DE PUBLICATION -

Je soussignée, certifiée sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la MRC de Sept-Rivières le 18 avril 2024 et l'avoir affiché sur le babillard prévu à cette fin à l'entrée principale du centre administratif de la MRC de Sept-Rivières le même jour.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-quatre.

Élisabeth Chevalier
Directrice générale et greffière-trésorière
